

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Procès-Verbal de la réunion du Conseil de Communauté du Lundi 19 mai 2014



L'an deux mil quatorze, le dix-neuf mai à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER (BAPAUME) – F. LETURCQ (HERMIES) – M. F. NOWROCKI (HERMIES)
MM. A. CHAUSSOY (ACHIET-LE-GRAND) - X. DUQUESNE (ACHIET-LE-PETIT) – Ph. DERUY (AYETTE) – G. POUILLAUDE (BANCOURT) – L. GABRELLE (BAPAUME) – Y. BONNERRE (BAPAUME) – B. VAILLANT (BAPAUME) – Ph. GORGUET (BEAUMETZ-LES-CAMBRAI) – G. CUVILLIER (BEAUMETZ-LES-CAMBRAI) – J.N. MENAGE (COURCELLES-LE-COMTE) – R. PARSY (COURCELLES-LE-COMTE) - D. REBOUT (CROISILLES) – E. BURDIAC (FAVREUIL) – J. CAPELLE (HERMIES) – J.L. CAPON (LE TRANSLOY) – G. TRANNIN (LECHELLE) – M. POUILLAUDE (NEUVILLE-BOURJONVAL) – J.P. BOUSSEMARD (NOREUIL) – J. DESCAMPS (RIENCOURT-LES-BAPAUME) – M. BLONDEL (SAINT-LEGER) – Ch. DAMBRINE (TRESCAULT) – D. BOUQUILLON (VELY) – L. GUISE (WARLENCOURT-EAUCOURT).

M. X. DUQUESNE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LABOURE
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
M. E. BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA
M. D. BOUQUILLON, absent et excusé, a été suppléé par Mme B. BUISSET
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. DEMAILLY

M. A. CHAUSSOY a donné pouvoir à Mme P. TARD
M. Y. BONNERRE a donné pouvoir à Mme M. BONIFACE
M. Ph. GORGUET a donné pouvoir à M. B. HIEZ
M. J. CAPELLE a donné pouvoir à Mme E. DROMART
Mme F. LETURCQ a donné pouvoir à M. D. TABARY
M. J.P. BOUSSEMARD a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL

Monsieur COTTEL remercie les Conseillers Communautaires pour leur présence compte-tenu de la proximité des réunions qui ont été conduites depuis la réinstallation du Conseil Communautaire.

Monsieur COTTEL donne quelques informations au Conseil Communautaire sur la Fête du Jeu en Famille qui s'est tenue, pour sa deuxième édition, ce samedi à BAPAUME.

Monsieur COTTEL se félicite du succès remporté par cette animation à destination des enfants et des familles qui a permis de mobiliser beaucoup de monde tout l'après-midi de ce samedi à l'Ecole Maternelle de BAPAUME.

Monsieur COTTEL remercie les agents de la collectivité qui ont organisé ce temps d'animation.

Monsieur COTTEL évoque également la réunion qui s'est tenue à la Maison des Services Publics de BERTINCOURT à destination des nouveaux maires des communes du canton de BERTINCOURT pour une présentation de la démarche de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Monsieur COTTEL précise qu'une nouvelle réunion se tiendra avec tous les élus communautaires pour évoquer la poursuite de cette action.

Monsieur COTTEL évoque enfin l'installation du Comité Syndical du Syndicat Mixte Artois Valorisation qui a vu l'élection au poste de Vice Président de Monsieur Bernard BRONNIART en charge des études et des travaux.

Monsieur COTTEL tient à féliciter Monsieur BRONNIART pour cette élection.

Monsieur COTTEL évoque le devenir de l'ancienne Caserne des Pompiers pour laquelle l'Intercommunalité pourrait être intéressée. Cependant, l'estimation de la valeur vénale de ce bâtiment est bien trop élevée par rapport à son usage.

Monsieur COTTEL évoque également le devenir de l'usine de compostage de RIENCOURT-LES-BAPAUME pour laquelle un projet de méthanisation de racines d'endives est à l'étude.

Monsieur COTTEL précise que d'ici la fin de l'année, certaines modifications vont intervenir dans la collecte des déchets ménagers avec une refonte du mode de collecte pour mettre en œuvre l'uniformisation des collectes et le prochain démarrage de l'usine de traitement mécano-biologique dont la construction va prochainement débuter sur le site de SAINT-LAURENT-BLANGY. De ce fait, la collecte des déchets fermentescibles sera abandonnée dès la fin de cette année civile.

Plusieurs élus estiment que ce nouveau schéma est une régression par rapport à l'existant.

Monsieur DUE souligne la nécessité d'uniformiser sur le territoire le mode de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Monsieur COTTEL propose au Conseil de Communauté de reprendre l'ordre du jour de la réunion de ce jour.

1°/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 05 Mai 2014 :

Monsieur COTTEL donne lecture du procès verbal de la réunion du 05 mai 2014 qui n'a donné lieu à aucun commentaire particulier et a été réputé approuvé à l'unanimité.

2°/ Attribution de délégations de compétences au Président et au Bureau :

Monsieur COTTEL rappelle au Conseil de Communauté le projet d'attributions de délégations de compétences au Président et au Bureau, permettant de favoriser le fonctionnement de la collectivité.

Monsieur COTTEL évoque le report de ce dossier à l'examen d'un Conseil Communautaire ultérieur, suite aux questions qui avaient été posées par les représentants de la commune de BERTINCOURT lors du dernier conseil communautaire.

La Commission désignée a travaillé et a remis ses conclusions.

Monsieur COTTEL propose de reprendre la lecture des attributions de délégations proposées et de répondre aux questions et précisions demandées. Ces délégations ont pour simple objectif de faciliter le travail de la collectivité et d'éviter d'encombrer les conseils communautaires de délibérations très techniques n'entraînant aucun débat. Monsieur COTTEL précise qu'il préfère réserver au conseil de communauté les sujets qui présentent un réel impact sur le devenir du territoire et qui permettent d'arrêter les orientations et les actions de la collectivité.

Monsieur COTTEL évoque notamment les questions soulevées par la Commission et donne des précisions sur les décisions prises en qualité de bailleur ou en qualité de preneur sur des baux inférieurs à 6 mois.

Monsieur COTTEL cite notamment les deux situations qui viennent d'être vécues par la collectivité avec la location d'un bâtiment industriel à la Société NORD-OUEST FILMS pour une période de 5 mois et l'occupation précaire d'une parcelle agricole qui est faite chaque année dans le cadre d'une vente d'herbe.

Monsieur COTTEL apporte également des précisions sur les questions ayant trait à la gestion du personnel avec notamment le remboursement des frais de déplacement et l'attribution de chèques-cadeaux.

Monsieur COTTEL, à chaque fois, rappelle le cadre réglementaire concernant la question posée et apporte les précisions nécessaires.

Pour ce qui concerne les frais de mission des membres du Conseil Communautaire, Monsieur COTTEL tient à préciser qu'il s'agit des frais accordés pour les élus qui se déplacent dans le cadre de réunions techniques. Ne sont pas pris en compte les frais de déplacement liés aux réunions de Conseil de Communauté ou aux réunions de Bureau.

Monsieur COTTEL indique également que seuls les élus non indemnisés peuvent prétendre à ces frais de déplacement.

Après ces différentes explications et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'approuver l'attribution de délégations au Président et au Bureau de l'Intercommunalité, d'autoriser le Président à subdéléguer les attributions accordées aux Vice Présidents de la collectivité.

3°/ Désignation des membres du Conseil de Communauté dans les organismes extérieurs :

✓ Association A2E

Monsieur COTTEL propose au Conseil de Communauté de modifier la désignation de la collectivité au sein de l'association A2E, actée le 05 mai 2014.

Monsieur COTTEL rappelle que le Conseil Communautaire avait désigné **Madame THIÉBAUT et Monsieur DUVERGÉ** pour représenter l'Intercommunalité au sein de l'Assemblée Générale de cette Association.

Il ressort des statuts de cette Association que le Conseil Communautaire n'est représenté que par un seul membre.

Monsieur COTTEL propose de désigner **Madame THIÉBAUT** pour représenter le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de désigner **Madame THIÉBAUT** pour représenter l'Intercommunalité au sein de cette Association.

✓ **Association du Réseau des Villes et Villages Numériques**

Monsieur COTTEL rappelle l'adhésion de la Communauté de Communes au sein de ce Réseau qui permet de développer les usages du Numérique (site portail et plateforme de dématérialisation de la collectivité).

Monsieur COTTEL propose de désigner **Monsieur Bruno DUVERGÉ** pour assurer la représentation de la collectivité au sein de cette structure.

Monsieur COTTEL précise que Monsieur Brunon DUVERGÉ est l'actuel Vice Président de cette structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'approuver la désignation de **Monsieur Bruno DUVERGÉ** au sein de cette Association.

✓ **Conseil de Surveillance de l'Hôpital de BAPAUME**

Monsieur COTTEL propose de désigner **Monsieur Alain CHAUSSOY** pour représenter le Conseil Communautaire au sein du Conseil de Surveillance de l'Hôpital de BAPAUME.

Madame LECTEZ interroge Monsieur COTTEL sur l'investissement que représente cette délégation pour l'élu concerné.

Monsieur COTTEL précise que le Conseil de Surveillance se réunit 5 à 6 fois par an pour des réunions de 3 à 4 heures et qu'il a un rôle de validation du budget et des orientations de l'Hôpital.

Monsieur COTTEL tient à rappeler que des travaux vont prochainement être entrepris dans l'Hôpital avec notamment la réfection du Foyer de Vie et du Pavillon Henri Guidet, ainsi que la création d'un Accueil de Jour pour des malades d'Alzheimer.

Madame LECTEZ remercie Monsieur COTTEL de ces précisions et souhaite que des retours réguliers de cette délégation puissent être faits devant le Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés de désigner **Monsieur Alain CHAUSSOY** pour représenter le Conseil de Communauté au sein du Conseil de Surveillance de l'Hôpital de BAPAUME.

✓ **Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas-de-Calais**

Monsieur COTTEL propose de désigner le représentant de la collectivité chargé de représenter l'E.P.C.I. dans l'Assemblée Générale de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas-de-Calais.

Monsieur COTTEL propose de désigner **Monsieur Gérard DUÉ** pour assumer cette fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de désigner **Monsieur Gérard DUÉ** à l'effet de représenter la collectivité au sein de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas-de-Calais.

4° Montée en débit du territoire – Demande de subvention au titre du F.E.D.E.R. :

Monsieur COTTEL rappelle au Conseil de Communauté la démarche initiée par la collectivité dans le cadre de la montée en débit du territoire, permettant d'engager un processus de développement des usages du numérique.

Monsieur COTTEL rappelle les travaux confiés à la Société FM PROJET qui assure les travaux de liaisons en fibre optique entre les communes et la construction des armoires de répartition NRA MED.

Monsieur COTTEL précise également que dès le démarrage de la réflexion, la collectivité a communiqué avec les différents services de l'Etat pour rechercher l'appui et le soutien sur cet ambitieux programme.

La Préfecture de Région, par l'intermédiaire des services du SGAR, vient de faire connaître l'éligibilité du dossier de montée en débit du territoire dans le cadre d'un soutien accordé au titre des Fonds Européens du F.E.D.E.R.

Une subvention de 30 % pourrait être attribuée à la collectivité sur ce programme de 4 millions d'€uros HT de travaux.

Monsieur le Président propose de délibérer favorablement et de solliciter de la part des services de l'Etat une aide au taux maxima.

Monsieur DUVERGÉ tient à rappeler les enjeux de cette opération et précise qu'au terme de cette opération de montée en débit 90 % des habitants du territoire bénéficieront d'un débit de 10 à 20 Méga. Pour les 10 % restant, le débit qui leur sera offert sera supérieur à 6 Méga.

Monsieur DUVERGÉ précise la différence entre cette opération de montée en débit et le très haut débit qui intègre la fibre optique jusqu'à l'abonné et qui permet de déployer des liaisons de 100 Méga.

Monsieur DUVERGÉ rappelle les communes qui bénéficient, dans le cadre de la première tranche de la montée en débit. Il s'agit des communes de l'ancienne Intercommunalité du Sud Arrageois. Ces communes sont les suivantes :

AYETTE – BULLECOURT – CHERISY – COURCELLES-LE-COMTE – ECOUST-ST-MEIN – FONTAINE-LES-CROISILLES – HAMELINCOURT – MOYENNEVILLE – NOREUIL – ST LEGER.

La deuxième tranche est constituée de 32 communes et concerne les communes de l'ancienne Intercommunalité de BERTINCOURT et de l'ancienne Intercommunalité de la Région de BAPAUME.

Monsieur DUÉ rappelle également les possibilités offertes aux habitants, après la montée en débit, de dégroupage des lignes qui favorisera l'arrivée de nouveaux opérateurs sur le territoire.

Monsieur COTTEL évoque également l'opération de dotations des Tableaux Blancs Interactifs et précise que lors de la réunion de Bureau de ce jour, une décision a été prise d'accorder aux communes concernées par une dotation de T.B.I. un fonds de concours versé à hauteur de 50 % du montant HT des travaux électriques nécessaires à la pose de ce tableau.

Monsieur COTTEL souligne la volonté de la Collectivité de réussir cette opération et d'aider les communes à l'installation de ces tableaux numériques.

Monsieur COTTEL précise qu'une convention sera proposée à chaque commune concernée pour permettre le versement de ce fonds de concours.

Monsieur HIEZ interroge Monsieur COTTEL sur les possibilités d'attribution d'un fonds de concours qui pourrait être versé aux communes ayant été dotées précédemment d'un T.B.I.

Monsieur COTTEL précise que ce fonds de concours ne peut être attribué qu'aux communes qui réalisent des travaux aujourd'hui.

Monsieur BASSEZ interroge Monsieur COTTEL sur les travaux qui ont été réalisés cette année par les communes dans l'attente de la dotation future.

Monsieur COTTEL précise que pour les tableaux qui seront installés cette année, le fonds de concours sera accordé.

Madame LECTEZ souhaite savoir si le fonds de concours sera accordé aux communes dotées d'une ouverture de classe.

Monsieur COTTEL précise que les règles seront les mêmes pour toutes les communes qui seront dotées, cette année, d'un Tableau Blanc Interactif.

Madame DEHON interroge Monsieur COTTEL sur le renouvellement des tableaux qui sont déjà en dotation.

Monsieur DUVERGÉ indique qu'une réflexion est actuellement conduite sur cette question pour permettre de valider les choix techniques.

Dans l'hypothèse où il serait nécessaire de renouveler les tableaux, un second marché serait engagé pour permettre ce renouvellement.

D'autres hypothèses sont également à l'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'approuver la demande de subvention adressée au Secrétariat Général des Affaires Régionales, au titre d'une subvention F.E.D.E.R., pour l'opération de montée en débit, d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention, d'approuver la mise en place d'un fonds de concours pour permettre d'aider les communes à réaliser les travaux nécessaires à la dotation T.B.I., d'approuver la convention devant intervenir entre l'Intercommunalité et chacune des communes concernées, de prévoir les crédits nécessaires à l'article 204182 du budget de la Collectivité.

5°/ Montée en débit – Marché des 10 communes – Actes de Sous-traitance :

Monsieur COTTEL présente les actes de sous-traitance des Entreprises CHEVRIER – THOMÉ et HURET CANALISATIONS qui seront chargées de réaliser, pour le compte de FM PROJET, des travaux en sous-traitance dans le cadre du marché de montée en débit des 10 communes.

Monsieur COTTEL détaille les travaux attribués aux sous traitants : travaux de tirage de fibre optique réalisés par la Société CHEVRIER pour un montant maximum de 125 000 € HT, travaux de Génie Civil réalisés par la Société THOMÉ pour un montant maximum de 36 000 € HT et travaux de réalisation de tranchées et de canalisations par l'Entreprise HURET CANALISATIONS pour un montant de 75 000 € HT.

Monsieur COTTEL précise que les trois entreprises présentent les qualités requises pour assurer les missions qui leur sont confiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver les trois actes de sous-traitance passés avec la SAS CHEVRIER, la SAS THOMÉ et la SA HURET CANALISATIONS.

6° Montée en débit – Marché des 10 communes – Contrat de raccordement électrique pour les armoires de répartition :

Monsieur COTTEL présente les contrats de raccordement électrique adressés par la Société E.R.D.F. assurant le raccordement au réseau électrique basse tension des armoires de répartition qui seront construites dans chacune des communes concernées par la montée en débit des 10 communes.

Monsieur COTTEL précise que le raccordement de chaque armoire représente un coût de travaux de 1 319,15 € TTC.

Il conviendra de prévoir également les crédits nécessaires pour permettre la souscription des contrats de fourniture d'électricité avec la Société E.D.F.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver les contrats de raccordement présentés par la Société E.R.D.F. pour le raccordement au réseau électrique basse tension des armoires de répartition NRA MED, dans le cadre du marché de montée en débit des 10 communes.

7° Convention avec l'Association ASCAPE :

Monsieur COTTEL présente la convention devant intervenir entre la collectivité et l'Association ASCAPE, Association de Secourisme des Sapeurs-Pompiers de LENS, qui propose de réaliser le recyclage en secourisme des personnels de la Piscine pour un montant de 500 € pour une journée de formation.

En réponse à la question posée par Monsieur BRONNIART, Monsieur COTTEL précise qu'il n'est pas possible d'associer d'autres personnels à cette formation de recyclage de secourisme compte-tenu de la spécificité liée à l'environnement de la piscine.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'approuver la proposition de convention passée avec l'Association ASCAPE, d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette convention.

8° Convention de mise à disposition d'un personnel communautaire :

Monsieur COTTEL propose au Conseil Communautaire d'émettre un avis favorable à la mise à disposition d'un agent communautaire pour emploi à la commune de RUYAULCOURT.

Monsieur COTTEL précise que la Commune de RUYAULCOURT se retrouve sans Secrétaire de Mairie depuis les dernières élections municipales et qu'il est nécessaire de permettre à cette commune d'assurer la continuité du service de Secrétariat.

Monsieur COTTEL indique que la commune a accepté la mutation d'un agent qui est actuellement en poste à la collectivité. Pour tenir compte des délais réglementaires de cette mutation, l'agent sera mis à disposition, dans un premier temps, pour emploi à la commune de RUYAULCOURT.

Monsieur COTTEL donne lecture de la proposition de convention qui vise à permettre le remboursement par la Commune de RUYAULCOURT des salaires et charges dus pour l'agent mis à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'approuver cette mise à disposition.

9°/ Contrats de location de véhicules pour les besoins des Accueils de Loisirs – Été 2014 :

Monsieur COTTEL donne lecture des propositions de contrats de locations présentés par la Société FRANCE-CAR permettant d'assurer le prêt de véhicules de location pour les besoins des Accueils de Loisirs pour un montant de 11 730,80 € HT et pour l'Accueil Jeunes pour un montant de 4 285,12 € HT.

Monsieur COTTEL précise que ce choix s'est opéré à la suite d'une consultation, la Société HERTZ qui assurait la prestation n'ayant pas pu répondre à cette proposition compte tenu d'une situation de liquidation.

Monsieur COTTEL précise également que ces véhicules seront sur-assurés auprès d'une compagnie d'assurances pour couvrir l'importante franchise appliquée sur chaque véhicule dans ce type de contrat de location.

Monsieur LUPA interroge Monsieur COTTEL sur le choix de la compagnie d'assurances et propose de solliciter plusieurs devis auprès de différents assureurs dont la Société Mutuelle des Assurances des Collectivités Locales (SMACL).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide d'approuver la location des véhicules auprès de la Société FRANCE-CAR pour les besoins des Accueils de Loisirs et de l'Accueil Jeunes, d'approuver les montants de prestation proposés, d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ces contrats de locations, d'approuver la souscription d'un contrat d'assurance pour sur-assurer les véhicules empruntés.

10°/ Acquisition de logiciels Petite Enfance – Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales. :

Monsieur COTTEL expose au Conseil de Communauté la nécessité d'informatiser la facturation liée à l'activité des Multi-Accueils de CROISILLES et de BAPAUME.

Monsieur COTTEL propose une extension du logiciel dont sont dotés les Accueils de Loisirs pour permettre l'informatisation de cette facturation.

Monsieur COTTEL donne lecture du devis présenté par la Société e-magnus pour un montant de 827 € HT de coût d'acquisition, de 1 200 € HT de mise en service de logiciels et de 100 € HT/mois d'abonnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'émettre un avis favorable quant à cette proposition, d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette informatisation, de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'ARRAS l'aide au taux maxima sur cette opération.

11°/ Convention avec le Jeune Orchestre du Hainaut Cambrésis :

Monsieur COTTEL présente la proposition de convention intervenant dans le cadre d'une représentation musicale qui s'est tenue le dimanche 18 mai à HERMIES.

Monsieur COTTEL donne lecture de la convention devant intervenir entre l'Intercommunalité et le Jeune Orchestre du Hainaut Cambrésis, formation musicale dirigée par

Monsieur Thierry HUVELLE, Directeur du Conservatoire Municipal de BAPAUME, qui organise tous les ans un stage musical dans le Sud de la France pendant les vacances de Pâques. Cet orchestre se produit dans diverses communes de la région pendant toute l'année.

Monsieur LALISSE s'interroge sur cette décision qui intervient après la manifestation.

Madame LECTEZ, quant à elle, regrette que les informations pour cette manifestation soient diffusées tardivement, ne permettant pas aux usagers et aux personnes intéressées de s'organiser et se libérer pour se rendre à ce concert.

Madame DROMART assume, en tant que Vice Présidente, ces différentes erreurs liées au calendrier électoral qui n'a pas permis d'avoir un fonctionnement cohérent cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver la convention devant intervenir entre la Communauté de Communes et le Jeunes Orchestre du Hainaut Cambrésis, d'approuver la prise en charge de la prestation à hauteur de 1 750 €, d'approuver la prise en charge des frais S.A.C.E.M. liés à ce spectacle.

12°/ Indemnisation stagiaire :

Monsieur COTTEL rappelle les règles en matière de stage universitaire qui fixent que désormais les jeunes étudiants qui effectuent dans le cadre de leurs études des stages supérieurs à 2 mois doivent être indemnisés.

Monsieur COTTEL rappelle à cet effet les règles applicables en la matière qui fixent le montant de cette indemnité de stage à 30 % du SMIC horaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver l'indemnisation du stagiaire qui doit débiter prochainement auprès de l'Office de Tourisme du Sud Artois.

13°/ Questions orales :

✓ Monsieur LALY interroge Monsieur COTTEL sur la problématique posée par le transport des enfants le mercredi après-midi entre les circuits scolaires et les Accueils de Loisirs.

Monsieur LALY cite le cas de son R.P.I. qui, pour un trajet entre ABLAINZEVILLE et BUCQUOY, devrait déboursier 90 € par voyage pour permettre le déplacement des enfants jusqu'au Centre de Loisirs de BUCQUOY.

Monsieur LALY rappelle que la distance entre ABLAINZEVILLE et BUCQUOY n'est que de 2 kilomètres ½.

Monsieur COTTEL prend en compte cette remarque et propose de regarder attentivement cette question en procédant à des simulations de trajets avec les services de la Régie pour permettre de vérifier les coûts.

En l'absence de données chiffrées, Monsieur COTTEL réserve sa réponse sur cette question.

✓ Monsieur BRONNIART sollicite le prêt de la Salle de Sports de BERTINCOURT pour réaliser la Kermesse des Ecoles à la fin du mois de juin.

Monsieur COTTEL répond par l'affirmative à Monsieur BRONNIART et invite Monsieur BRONNIART à se rapprocher des services de la collectivité pour gérer cette question.

✓ Monsieur LALISSE interroge Monsieur COTTEL sur le problème posé par le déplacement du radar situé sur la Base Aérienne de CAMBRAI, sur le site de DOULLENS.

Monsieur LALISSE précise que le déplacement de ce radar va effectivement lever la servitude de 30 kilomètres qui interdisait la construction des éoliennes sur la partie Est du territoire de l'Intercommunalité. Par contre, cette servitude, avec le déplacement du radar, va se déplacer à l'Ouest du territoire.

Monsieur COTTEL confirme le propos de Monsieur LALISSE ainsi que le déplacement du radar avec pour corollaire le déplacement de la servitude qui est attachée à ce radar.

✓ Monsieur COTTEL termine le Conseil de Communauté en invitant les Maires à répondre au questionnaire qui a été adressé par la collectivité sur les Rythmes Scolaires.

Monsieur COTTEL remercie les Conseillers Communautaires de leur présence et lève la séance à 20 heures 30.